CSST

PLAN D'ACTION 2014

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

INTRODUCTION

En vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) doit produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

À la CSST, le plan d'action annuel couvre la période du 1er janvier au 31 décembre. Il vise les personnes handicapées, qu'elles soient clientes ou employées de la CSST.

Ce plan d'action identifie les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées et présente les mesures envisagées pour la prochaine année afin de réduire ou de lever ces obstacles, ainsi que le bilan des efforts réalisés au cours de l'année précédente.

Par son plan d'action, la CSST prend l'engagement de poursuivre la mise en œuvre des mesures qui a été amorcée en vue d'accroître l'accessibilité de ses services aux personnes handicapées.

MISSION

La CSST est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié l'administration du régime de santé et de sécurité du travail. À cette fin, elle voit notamment à l'application de ces deux lois :

- la **Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)**, qui a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

- la **Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)**, qui a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qui en découlent pour les travailleurs ainsi que la perception, auprès des employeurs, des sommes nécessaires pour financer le régime.

Par ces lois, les travailleurs sont indemnisés lorsqu'ils sont victimes d'une lésion professionnelle. Les employeurs, en contrepartie, bénéficient d'un régime collectif d'assurance responsabilité sans égard à la faute. La CSST s'assure également que les travailleurs reçoivent les services que requiert leur condition pour sauvegarder le maintien de leur lien d'emploi et pour favoriser leur retour au travail prompt et durable.

C'est sur cette base que la CSST s'appuie pour orienter son action en vue de favoriser davantage l'accessibilité à ses services pour les personnes handicapées. Cela peut se traduire par des programmes de formation ou par des adaptations de l'environnement de travail ou du milieu de vie.

La CSST est dirigée par un conseil d'administration paritaire formé d'un président et d'un nombre égal de représentants des travailleurs et des employeurs. Au 31 décembre 2013, la CSST comptait 3 538 employés réguliers et 659 employés occasionnels, constituant ainsi un effectif de 4 197 personnes assurant sa présence sur tout le territoire québécois par l'intermédiaire de ses 20 bureaux régionaux, son centre administratif à Montréal et son siège social à Québec.

Afin d'en connaître davantage sur sa mission, la *Déclaration de services* de la CSST est disponible sur son portail à l'adresse www.csst.qc.ca.

DOMAINES D'INTERVENTION

Prévention et inspection

Soutien aux travailleurs et aux employeurs dans leurs démarches pour éliminer à la source les dangers présents dans leur milieu de travail
Inspection des lieux de travail
Promotion de la santé et de la sécurité du travail

Indemnisation et réadaptation

Indemnisation des travailleurs ayant subi une lésion professionnelle
Réadaptation des travailleurs qui, en raison d'une lésion professionnelle, subissent une atteinte permanente à leur intégrité physique ou psychique

Financement

Financement
Tarification des employeurs
Vérification des employeurs

VALEURS

Les valeurs qui guident la CSST à l'égard de ses clients sont le **respect**, le **professionnalisme** et l'**équité**. En vertu de ces valeurs, la CSST prend les moyens voulus pour que règne un climat de confiance mutuelle. Elle se fait un point d'honneur de répondre à ses clients avec rapidité et courtoisie. Elle tient compte des commentaires, des opinions et des suggestions qu'ils expriment pour être en mesure d'adapter ses services à leurs besoins et d'élaborer pour eux des solutions personnalisées et efficaces. Enfin, elle s'assure de rendre des décisions dans le respect de leurs droits.

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2014

À sa séance du 16 juin 2014, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST a adopté le Plan d'action 2014 à l'égard des personnes handicapées.

En conformité avec la loi, la CSST publie son plan d'action annuel. Il est diffusé dans son site Web. On y fait aussi référence dans le rapport annuel de gestion de la CSST.

COORDINATION

Le rôle de coordonnateur de services aux personnes handicapées est assuré par :

Monsieur Patrice Toupin
Directeur des relations du travail et de la santé des personnes
524, rue Bourdages, bureau 370
Québec (Québec) G1K 7E2

La coordination des travaux du groupe permanent pour l'élaboration et le suivi du plan d'action est assurée par :

Madame Catherine Bergeron
Conseillère en santé et sécurité, mieux-être
Direction générale des ressources humaines
524, rue Bourdages, bureau 370
Québec (Québec) G1K 7E2

Courriel : catherine.bergeron@csst.qc.ca

COLLABORATION

- La Direction des affaires juridiques
- La Direction des communications et des relations publiques
- La Direction de la gestion immobilière
- La Direction de l'indemnisation et de la réadaptation
- La Direction des affaires corporatives et du secrétariat général

BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2013[1]

RAPPEL DES OBJECTIFS GLOBAUX 2013

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CSST.
- Comme employeur, miser sur une approche davantage ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des personnes handicapées en poste à la CSST.

[1] Pour tous les secteurs d'activité visés par le présent plan d'action, aucune plainte n'a été déposée au Service des plaintes de la CSST.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE RÉALISATION
Actions relatives à la mission				
⇨ Obstacle priorisé : Manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe				
Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients	Adapter les plans de formation pour soutenir les interventions liées au retour au travail	Plans de formation adaptés	Direction de l'indemnisation et de la réadaptation	Une session sur la réinsertion socioprofessionnelle des traumatisés cranio-cérébraux légers (19 participants)
Actions relatives à l'accès aux services et aux documents				
⇨ Obstacle priorisé : Lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CSST				
S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité	Maintenir l'accessibilité de nos points de service ainsi que lors du renouvellement des baux	Analyses de conformité effectuées	Direction de la gestion immobilière	Les efforts nécessaires pour rendre les bureaux accessibles ont été mis de l'avant lors du renouvellement des baux. Les travaux reliés à ces baux seront réalisés selon l'échéancier prévu au bail.
⇨ Obstacle priorisé : Inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CSST				
Assurer l'accessibilité des moyens de communication et de sensibilisation	Adapter les vidéos diffusées au personnel dans le site intranet de la CSST Adapter le site Internet de la CSST aux normes applicables Adapter les publicités télévisées	Diffusion des verbatims des vidéos destinées au personnel Site Web adapté Publicités télévisées adaptées	Direction des communications et des relations publiques	Renouvellement de l'entente de service pour la traduction audio de deux dépliants d'information Les fondements du site respectent les standards les plus élevés en accessibilité. Publicités télévisées adaptées (Sous-titrage)
Actions et adaptations à titre de gestionnaires d'un organisme public				
⇨ Obstacle priorisé : Plan des mesures d'urgence modifié et méconnu				
Poursuivre la mise à jour du plan des mesures d'urgence	Diffuser le plan d'urgence révisé aux responsables régionaux	Validation complétée Communiqué et plan diffusés	Direction de la gestion immobilière	Le projet de refonte du Plan de continuité des affaires (PCA) fait l'objet d'une réflexion par la haute direction. Le plan des mesures d'urgence (PMU) et le PCA devront être arrimés par la

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE RÉALISATION
				suite.
Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail **(Adaptation de l'environnement de travail)**	Adapter les postes de travail en fonction des déficiences ou des incapacités qui sont signalées	Demandes d'aménagement adapté	Direction de la gestion immobilière Direction générale des ressources humaines	Adaptation de sept (7) postes de travail Achat d'un appareil ComPilot pour une personne ayant une déficience auditive Achat de deux (2) Logiciels Zoomtext version 10.1 et d'un support de moniteur extensible pour deux personnes ayant une déficience visuelle
⇨ Obstacle priorisé : Discrimination et manque de visibilité				
Intégrer les personnes handicapées	Souligner la Semaine des personnes handicapées Sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées	Tenue de la Semaine	Direction des communications et des relations publiques	Diffusion d'un mot du président durant la Semaine des personnes handicapées Mise en ligne d'une actualité sur notre portail intranet afin d'informer le personnel de la Journée internationale des personnes handicapées Diffusion du lien de l'OPHQ sur la page d'accueil du site Web de la CSST

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE RÉALISATION
	Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CSST	Taux de représentativité et nombre de stages (PDEIPH) acceptés	Direction générale des ressources humaines	Le taux de représentativité des personnes handicapées pour le personnel régulier est de 1,2 %, soit une légère baisse par rapport au taux de l'année précédente (1,4 %) Un accompagnement a été offert aux gestionnaires pour l'élaboration et la rédaction des projets de stage Aussi, la Direction générale des ressources humaines informe chaque année les gestionnaires de la CSST de la période d'appel de dépôt des projets PDEIPH Quatre (4) projets de stage acceptés sur sept (7) projets présentés
Poursuivre et favoriser les échanges avec et entre les personnes handicapées	Mettre en place des moyens d'échanges performants	Nouveau canal d'échanges	Direction générale des ressources humaines	Étude de faisabilité des moyens d'échange en cours

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTEINTS OU ÉTAT DE RÉALISATION
Actions relatives à la sensibilisation et la formation du personnel chargé d'élaborer les lois, les politiques et les programmes publics				
Consulter le ministre responsable de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et les règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées	Rechercher un mécanisme	Nouveau mécanisme	Direction des affaires juridiques	Aucun nouveau mécanisme n'a été instauré durant la période de référence, car nous sommes en attente du guide pratique pour soutenir les ministères et les organismes publics dans l'application de la clause d'impact qui est actuellement en cours à l'OPHQ.
Outiller les personnes chargées d'élaborer et d'analyser les projets de lois et de règlements, de même que les personnes impliquées dans l'élaboration de politiques ou de programmes, pour qu'elles puissent tenir compte de la situation particulière des personnes handicapées	Rechercher une disposition à la procédure relative à l'élaboration et au cheminement des règlements de la CSST nécessitant une approbation gouvernementale	Nouvelle disposition	Direction des affaires juridiques Direction de l'indemnisation et de la réadaptation	Aucune nouvelle disposition n'a été déployée durant la période de référence, car nous sommes en attente du guide pratique pour soutenir les ministères et les organismes publics dans l'application de la clause d'impact qui est actuellement en cours à l'OPHQ.

PLAN D'ACTION 2014

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIFS GLOBAUX 2014

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CSST.

- Comme employeur, miser sur une approche davantage ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des personnes handicapées, employés et clients de la CSST.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Actions relatives à la mission				
⇨ Obstacle priorisé : Manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe				
Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients	Adapter les plans de formation pour soutenir les interventions liées au retour au travail	Plans de formation adaptés	Direction de l'indemnisation et de la réadaptation	En continu
Actions relatives à l'accès aux services et aux documents				
⇨ Obstacle priorisé : Lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CSST				
S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité	Maintenir l'accessibilité de nos points de service, lors du renouvellement des baux et des travaux d'améliorations locatives	Analyses de conformité effectuées	Direction de la gestion immobilière	En continu
	Respecter la réglementation concernant l'accessibilité des locaux dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du siège social (Projet immobilier Bourdages)	Analyses de conformité au cours des différentes phases des travaux du PIB		Fin du projet
⇨ Obstacle priorisé : Inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CSST				
Assurer l'accessibilité des moyens de communication et de sensibilisation	Adapter les vidéos diffusées au personnel dans le site intranet de la CSST	Diffusion des verbatims des vidéos destinées au personnel	Direction des communications et des relations publiques	En continu
	Adapter le site Internet de la CSST aux normes applicables	Site Web adapté		
	Adapter les publicités télévisées	Publicités télévisées adaptées		
	Adapter les formations en ligne pour les employés	Formation sous-titrée	Avec la collaboration de la Direction générale des ressources humaines	
Actions et adaptations à titre de gestionnaires d'un organisme public				
⇨ Obstacle priorisé : Plan des mesures d'urgence modifié et méconnu				

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Poursuivre la mise à jour du plan des mesures d'urgence	Compléter la validation Diffuser le plan d'urgence révisé aux responsables régionaux	Validation complétée Communiqué et plan diffusés	Direction de la gestion immobilière	2015
Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail **(Adaptation de l'environnement de travail)**	Adapter les postes de travail en fonction des déficiences ou des incapacités qui sont signalées Faire connaître le nouveau guide de l'OPHQ en matière d'accessibilité à la Direction de la gestion immobilière	Demandes d'aménagement adapté Rencontre avec la DGI pour l'appropriation des principes et orientations du guide	Direction de la gestion immobilière Direction générale des ressources humaines	En continu
⇨ Obstacle priorisé : Discrimination et manque de visibilité				
Intégrer les personnes handicapées	Souligner la Semaine des personnes handicapées Sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées	Tenue de la Semaine Deux témoignages de personnes handicapées seront diffusés dans l'intranet	Direction des communications et des relations publiques Direction générale des ressources humaines	2014
	Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CSST afin d'augmenter la représentativité. Poursuivre la sensibilisation auprès des gestionnaires concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.	Taux de représentativité et nombre de stages (PDEIPH) acceptés Communiqué à l'ensemble des gestionnaires	Direction générale des ressources humaines	2014
Poursuivre et favoriser les échanges avec et entre les personnes handicapées	Mettre en place des moyens d'échanges performants	Nommer un représentant Faire connaître la nouvelle coordonnatrice au dossier	Direction générale des ressources humaines	2014

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
		Sondage à l'égard des personnes handicapées afin de mieux cibler leurs besoins		
Instaurer une approche ciblée, selon la réalité des personnes handicapées en poste	Améliorer nos pratiques concernant l'intégration des personnes handicapées et trouver des moyens d'adaptation raisonnables pour éliminer ou réduire certains obstacles	Nombre de moyens trouvés ou de problèmes résolus	Direction générale des ressources humaines	En continu
Favoriser la participation des personnes handicapées aux activités corporatives du Défi santé mieux-être	Mettre en place les adaptations nécessaires en termes d'accessibilité, d'équipement ou autres dans le but de faciliter la participation des personnes handicapées selon les besoins	Nombre d'adaptations réalisées ou de problèmes résolus	Direction générale des ressources humaines	En continu